

L'Opinion, 20 septembre 2018

Les sénateurs ont entendu les explications de l'ancien chargé de mission à l'Élysée dans une ambiance sereine, mettant à mal les accusations répétées de l'exécutif envers la Haute Assemblée

Après l'audition d'Alexandre Benalla, le Sénat ne fera pas durer le plaisir

Spectacle annulé

L'audition d'Alexandre Benalla devant la commission d'enquête du Sénat s'est tenue mercredi matin. L'ancien chargé de mission à l'Élysée a répondu aux questions des sénateurs pendant deux heures et demie. S'en est suivie l'audition de Vincent Crase, le chef d'escadron dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie qui se trouvait à ses côtés le 1^{er} mai.

Caroline Vigoureux

DANS LA SALLE CLEMENCEAU DU SÉNAT, l'ambiance n'a rien d'électrique, mercredi matin. Lorsqu'Alexandre Benalla débarque en costume face aux sénateurs, l'agitation ne dure que quelques secondes, le temps que les photographes immortalisent l'instant. La tension redescend vite lorsque l'ancien chargé de mission de l'Élysée commence son propos en présentant ses excuses aux sénateurs, pour lesquels il avait dit la semaine dernière n'avoir « aucun respect », selon des propos rapportés par France Inter. « Certains d'entre vous ont

été vexés », glisse-t-il. « Je confirme », lance une sénatrice. L'homme de 27 ans s'adresse aussi directement au président de la commission d'enquête, Philippe Bas, qu'il avait qualifié de « petit marquis ». « Je suis bien élevé, je vous présente mes excuses, Monsieur Bas (...). On n'attaque pas les hommes. » Sincère ou pas, ce mea culpa permet une entrée en matière sereine.

« Briefé et coaché ». Les sénateurs questionnent l'ancien salarié de la présidence pendant près de deux heures trente. L'insistance du rapporteur socialiste de la commission d'enquête, Jean-Pierre Sueur, se montre payante puisqu'elle permet de mettre au grand jour des contradictions sur l'autorisation du port d'armes dont bénéficiait Alexandre Benalla. « J'ai fait une demande à titre personnel d'autorisation de port d'arme pour des motifs de sécurité et de défense personnelles (...). Il y avait des menaces dans le détail desquelles je ne rentrerai pas », développe-t-il sans convaincre les sénateurs. « Cinq ans de prison ! », siffle l'un d'eux en référence à la peine